

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-219 du 5 Septembre 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports pour compter du 4 Septembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU le décret N° 79-215 du 31 Août 1979 chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Camarade Président de la République à compter du 1er Septembre 1979 ;

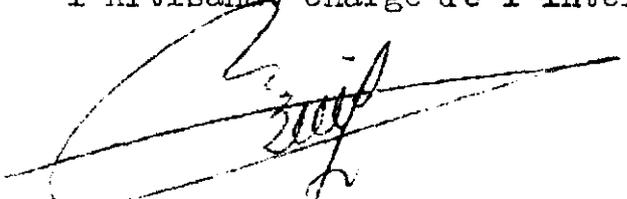
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 4 Septembre 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, assure l'intérim du Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1979

Pour le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'intérim,


Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MEPD-MT 6 autres
Ministères 13 BN 2 UNB-FASJEP-INSAE 6 DPE-DAJL 4 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.